

## Procès Verbal -

## Compte rendu sommaire du conseil communautaire du 18 juin 2025 et Extrait des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le dix huit juin à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt cinq, à la salle des fêtes de Champneuville, sous la présidence de M. Hazard, Président.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	x		pouvoir de M.Stcherbinine	
Monsieur ANTION	x			
Madame MUNERELLE	x		pouvoir de M.Duret	
Madame THIL	x			
Monsieur THOMAS	x			arrivé pendant le 3ieme projet
Monsieur DEHAND	x		pouvoir de M.Lahausse	
Madame GERARD	x			
Monsieur CORTIAL	x		pouvoir de M.Griggio	
Monsieur VELAIN	x			
Monsieur GRIGGIO		x	pouvoir à M.Cortial	
Monsieur COLAUTTI	x			
Madame SCHWEITZER	x			
Monsieur FALQUE				
Monsieur AMBROSIO	x			
Monsieur GOEURIOT	x		pouvoir de Mme Watrin	
Monsieur DURET		x	pouvoir à Mme Munerelle	
Monsieur LORANS	x			
Monsieur BROCARD	x			
Monsieur CHAZAL	x			
Madame COUPADE	x			
Monsieur SAINT-VANNE (Charles)				
Monsieur LONG				
Monsieur MICHELET				
Monsieur LAPARRA				
Monsieur STCHERBININE		x	pouvoir à M.Hazard	
Madame COLLIGNON	x			
Monsieur PONCELET	x			
Monsieur ADDENET	x		pouvoir de M. Weiss	
Monsieur JACQUINOT	x			
Monsieur VERNEL				

Madame PELISSIER	x		
Madame PROT		x	pouvoir à Mme Jacquinet
Monsieur MAGISSON	x		
Monsieur LEFRAND	x		
Madame JACQUINET-DEBEAUMOREL	x		pouvoir de Mme Prot
Madame BOURDIN-WATRIN		x	pouvoir à M.Goeuriot
Monsieur HENRY			
Madame BATTOU			
Monsieur WEISSE		x	pouvoir à Mme Collignon
Monsieur ROUARD	x		
Madame CASAGRANDE	x		
Madame MOUNZER	x	x	pouvoir de Mme De Palma
Madame DE PALMA-ANCEL		x	pouvoir à Mme Mounzer
Monsieur BEAUMET	x		
Madame SANTUS	x		
Monsieur HIRAT	x		
Madame GHEWY			
Madame RICHARD			
Monsieur BROCHET			
Madame ANRIFIDINE			
Monsieur WEISS		x	pouvoir à M Addenet
Monsieur REVEANI	x		
Monsieur BURATI			
Monsieur LAHAUSSE		x	pouvoir à M.Dehand
Monsieur LIBERT	x		
Monsieur GRZYMLAS	x		

Le conseil communautaire constate que le Quorum est atteint. Il nomme Monsieur Samuel Ambrosio en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h07.

Ordre du jour

**Procès Verbaux Séances du 20 mars 2025 et 3 avril 2025**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**PREND ACTE des procès-verbaux.**

**Approbation des comptes de gestion 2024 - Budget PRINCIPAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et ses Budgets Annexes EAU, Assainissement, Transport, PRE, AEMR et Marronniers**

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE les comptes de gestion 2024 du Budget PRINCIPAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et ses budgets annexes : EAU, Assainissement, Transport, PRE, AEMR et Marronniers.**

**Examen et vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Budget PRINCIPAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Hazard explique qu'il a eu la mauvaise surprise de recevoir de la préfecture un courrier indiquant qu'en raison de l'augmentation du potentiel fiscal la contribution du Dilico va finalement être de 262500€. Il s'insurge car c'est la progression du potentiel fiscal qui est observée et non le potentiel en lui-même (Il était prévu initialement que cette contribution soit de 62500€). Il a exposé la situation à la ministre qui a dit comprendre. Et ces dépenses supplémentaires n'étaient pas prévues au budget.

Mme Gérard expose le projet. Voir en annexe la présentation correspondante.

Arrivée de M.Thomas

La directrice du service financier de la collectivité explique ce qu'est le budget vert. Les dépenses ont dû être classées en fonction de leur impact environnemental. Il s'agit de retraiter des données. L'idée va être de l'intégrer dans le budget à l'avenir.

M.Hazard ajoute que le budget vert a été voté au département et qu'il devra être adopté tel quel lors du budget primitif, il préfère cela qu'à postériori. Il développe la classification : ce qui est classé vert concourt à endiguer et préparer le territoire aux enjeux du réchauffement, exemple planter des arbres. Neutre c'est refaire à l'identique, exemple refaire une couche de roulement à l'identique. Rouge c'est aggraver la situation comme transformer une route en calcaire en route en enrobé. Il ajoute que la collectivité s'est préparée depuis plusieurs années mais le travail demeure complexe et d'autant plus lorsqu'il est fait à postériori, surtout que ça ressemblerait alors à de l'affichage politique. Alors que si c'est intégré au BP ça préside à la prise de décision, ce n'est pas que de l'affichage. Il souligne que la part des collectivités dans la dette de l'Etat ne représente que 8%, pourtant les collectivités territoriales sont encore mises en cause. Et pourtant il ya l'augmentation des cotisations CNRACL, des points d'indice etc qui ne sont pas compensés par l'Etat. Par exemple auparavant c'était l'Etat qui instruisait les permis de construire, désormais c'est la collectivité.

M.Antion fait procéder au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, MOINS M.HAZARD qui ne prend pas part au vote et non participation de M.Stcherbinine qui lui a donné pouvoir

**ADOpte le Compte Administratif 2024 du Budget PRINCIPAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

**Examen et vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Budget Annexe EAU**

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
	Abstention	Contre
Unanimité (-2 non participations)	/	/

M.Thomas rappelle que le budget annexe ne veut rien dire car il en consolide d'autres. Commune par commune le suivi des recettes et dépenses est visible.

M.Antion fait procéder au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, MOINS M.HAZARD qui ne prend pas part au vote et non participation de M.Stcherbinine qui lui a donné pouvoir

**ADOpte le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe EAU de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.**

**Examen et vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Budget Annexe ASSAINISSEMENT**

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre

Unanimité (-2 non participations)	/	/
-----------------------------------	---	---

M.Thomas explique que le solde négatif était prévu car un nouveau contrat arrive et va rétablir l'économie générale.

M.Antion fait procéder au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, MOINS M.HAZARD qui ne prend pas part au vote et non participation de M.Stcherbinine qui lui a donné pouvoir

**ADOpte le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe ASSAINISSEMENT de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.**

**Examen et vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Budget Annexe TRANSPORT**

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité (-2 non participations)	/	/

Monsieur THOMAS précise que les recettes d'investissement sont principalement constituées de la redevance de quai par les bus extérieurs au réseau. Il est satisfait du modèle mis en place pour les recettes de fonctionnement qui, après beaucoup de travail, est clair.

M.Antion fait procéder au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, MOINS M.HAZARD qui ne prend pas part au vote et non participation de M.Stcherbinine qui lui a donné pouvoir

**ADOpte le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe TRANSPORT de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

**Examen et vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Budget Annexe PRE**

Rapporteur	Madame Schweitzer	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité (-2 non participations)	/	/

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, MOINS M.HAZARD qui ne prend pas part au vote et non participation de M.Stcherbinine qui lui a donné pouvoir

M.Antion fait procéder au vote

**ADOpte le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe PRE de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.**

**Examen et vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Budget Annexe ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN MILIEU RURAL**

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité (-2 non participations)	/	/

M.Antion fait procéder au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, MOINS M.HAZARD qui ne prend pas part au vote et non participation de M.Stcherbinine qui lui a donné pouvoir

**ADOpte le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe ACTIVITE ECONOMIQUE EN MILIEU RURAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

**Examen et vote du COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Budget Annexe MARRONNIERS**

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité (-2 non participations)	/	/

M.Antion fait procéder au vote

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, MOINS M.HAZARD qui ne prend pas part au vote et non participation de M.Stcherbinine qui lui a donné pouvoir

**ADOpte le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe MARRONNIERS de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Affectation du résultat sur le Budget PRINCIPAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE d'affecter à la section d'Investissement la somme de 2 100 000 euros en lien avec le besoin de financement en investissement**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Affectation du résultat sur le Budget Annexe de l'EAU de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**PROPOSE d'affecter à la section d'Investissement la somme de 100 000 € en lien avec le besoin de financement en investissement**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Affectation du résultat sur le Budget Annexe ASSAINISSEMENT de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE d'affecter à la section d'Investissement la somme de 393 166.20 euros, soit le total du résultat de fonctionnement 2024 à affecter**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Affectation du résultat sur le Budget Annexe TRANSPORT de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE d'affecter à la section d'investissement la somme de 10 000 € en lien avec le besoin de financement en investissement.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Affectation du résultat sur le Budget Annexe PRE de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

Rapporteur	Madame SCHWEITZER	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**PROPOSE de ne voter aucune affectation à la section d'investissement.**  
**Pour mémoire, les inscriptions budgétaires suivantes seront reprises dans le budget annexe PRE de la communauté d'agglomération du Grand Verdun lors du vote du Budget Supplémentaire.**  
**Chapitre 002 (recettes) Résultat de fonctionnement reporté 40 826.79 €**

**Compte Administratif 2024 - Affectation du résultat sur le Budget Annexe ACTIVITE ECONOMIQUE EN MILIEU RURAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**PROPOSE de ne voter aucune affectation à la section d'investissement.**

**Pour mémoire, les inscriptions budgétaires suivantes seront reprises dans le budget annexe AEMR de la communauté d'agglomération du Grand Verdun lors du vote du Budget Supplémentaire.**

**Chapitre 002 (recettes)**

**Résultat de fonctionnement reporté 33 537.31 €**

#### **Examen et vote du BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - Budget PRINCIPAL**

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Hazard ajoute que le 11 juillet aura lieu l'inauguration des fabrique réunies, puis de la 1iere tranche de la ville haute. Il annonce que la MSA va bien intégré les fabriques réunies et le ministère de la justice a bien racheté l'hotel Vauban qui va accueillir le tribunal en 2029/30, l'état va y investir 25000€ en travaux. Un travail est fait avec le sgami pour transférer le commissariat au tribunal et une partie de la prefecture (qui appartient au CD). Il explique par ailleurs que la baisse sur le periscolaire vient du fait que l'année passée il y avait 16 mois comptabilisés, alors que sur le présent budget il porte sur 12 mois.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**ADOpte le Budget Supplémentaire 2025 du budget PRINCIPAL de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

#### **Examen et vote du BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - Budget Annexe EAU**

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

**ADOpte le Budget Supplémentaire 2025 du budget annexe EAU.**

**Examen et vote du BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - Budget Annexe ASSAINISSEMENT**

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**ADOpte le Budget Supplémentaire 2025 du budget annexe ASSAINISSEMENT.**

**Examen et vote du BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - Budget Annexe TRANSPORT**

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**ADOpte le Budget Supplémentaire 2025 du budget annexe TRANSPORT**

**Examen et vote du BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 - Budget Annexe PRE**

Rapporteur	Madame SCHWEITZER	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**ADOpte le Budget Supplémentaire 2025 du budget annexe PRE**

**Examen et vote du BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - Budget Annexe ACTIVITE ECONOMIQUE EN MILIEU RURAL**

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**ADOpte le Budget Supplémentaire 2025 du budget annexe ACTIVITE ECONOMIQUE EN MILIEU RURAL**

**Méthodes utilisées pour le calcul des dotations aux amortissements, des quotes-parts de subventions et la neutralisation – budgets M57**

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**ADOpte la modification de l'annexe « Méthodes utilisées pour le calcul des dotations aux amortissements, des quotes-parts de subventions et la neutralisation – budgets M57 » avec l'ajout des natures suivantes à amortir selon les durées indiquées :**

**217- Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition :**

- 21721 - Agencements et aménagements de terrains-plantations arbres et arbustes – 20 ans
- 21728 - Agencements et aménagements de terrains-autres – 20 ans
- 21731 - Constructions-Bâtiments publics– 40 ans
- 21735 - Constructions-Installations générales, agencements, aménagements– 35 ans
- 21753 - Installations, matériel et outillage technique-réseaux divers – 25 ans
- 21756 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile–12 ans
- 21757- Matériel et outillage techniques – 12 ans
- 21758 - Autres installations, matériel et outillage technique– 12 ans
- 21783- Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition-matériel informatique– 6 ans
- 21784– Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition-matériel de bureau et mobilier–15 ans
- 21788 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition-autres–15 ans

### Fongibilité des crédits

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues) pour le budget Principal de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et les budgets annexes Transport et PRE au 01/01/2025**

**Mise à jour des tarifs de la Taxe de Séjour applicables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun à compter du 1er janvier 2026**

Rapporteur	Monsieur VELAIN	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Velain explique que précédemment la taxe de séjour était basée sur des prix médians. Ca a été revalorisé pour proposer les tarifs plafonds. D'une part parce que ça n'a pas d'impact sur les habitants et parce que ce n'est pas un vrai sujet lorsqu'on voyage.

Un élu demande quelle était la grille précédemment employée.

M.Velain présente la grille précédente.

L'élu demande si les gîtes sont rangés dans les meublés de tourisme.

La réponse est positive

Un autre élu demande pourquoi la taxe n'est pas la même dans un 4 étoiles et dans un palace, car les déchets produits sont les mêmes

Il lui est répondu que le classement ne repose pas sur les déchets produits mais sur le standing.

M.Hazard ajoute que ces tarifs sont pratiqués quasiment partout. Il précise que cela permettra de mieux financer les manifestations culturelle et touristiques, qui contribuent au rayonnement de la collectivité et attireront plus de monde dans les hotels

M.Velain ajoute qu'il est anticipé 200 000€ de recette, contre 40000€ actuellement

Un élu demande comment c'est mis en œuvre.

M.Velain explique que c'est déclaratif. Et pour les airbnb c'est la plateforme qui les reverse en fonction de la surface et du nombre de chambres.

La directrice des finances explique les plateformes collectent et reversent à l'agglomération car la compétence touristique est agglomération

Mme Schweitzer demande si il existe un référencement des rbnb,

Mme Gerard dit que ca peut être abritel, airbookinb et d'autre plateforme pour un même logement. Il y aurait 435 airBNB actuellement recensés

M.Hazard indique qu'il faut voter ces tarifs avant le 1er juillet pour pouvoir les appliquer au 01/01/2026. Il ajoute que certaines communes, comme La Rochelle, commencent à réglementer pour éviter qu'il n'y ait pas trop de airbnb au détriment de la population autochtone et aussi dans une logique environnementale. Aujourd'hui les airbnb à Verdun ont contribué à améliorer la qualité des bâtiments dégradés qui ont été rénovés pour être ainsi loués (rue st sauveur, chatel, gros degrés, vieille prison). Mais il manque tout de même des logements. Il ajoute qu'à Miribel la viabilisation va seulement pourvoir commencer. Il déplore par ailleurs que certains airbnb sont dévoyés et utilisés comme points de deal

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE les tarifs de la taxe de séjour figurant dans le tableau ci-dessous, applicables à compter du 1er janvier 2026, conformément aux articles L2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Tarifcation des accueils extrascolaires - ajout d'un tarif "forfait à la semaine"**

Rapporteur	Madame THIL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Mme Thil souligne que cela ne vise que les extrascolaires. Il est estimé que les recettes supplémentaires vont être substantielles, cela sera précisé à la fin de l'année.

M.Hazard ajoute que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2014

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE l'ensemble des tarifs s'appliquant aux accueils périscolaires et extrascolaires, intégrant les nouveaux tarifs « forfait semaine » pour les accueils extrascolaires.  
DÉCIDE que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1er juillet 2025

**Travaux de réfection Place Galland - Gratuité de l'occupation du domaine public**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Hazard explique que les 10 appartements au majestic seront mis en location en septembre. Il ajoute qu'un autre bâtiment abandonné depuis la fusion de l'OPH avec la SAVTB qui est le siège social de cette dernière va être transformé en logement et cellules commerciales. Plusieurs bâtiments de la place Galland sont en cours de requalification.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE le Président à accorder la gratuité du permis de stationnement à l'OPH pendant toute la durée des travaux, dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment 32 Place du Commandant Galland à VERDUN**

**Exonération partielle des droits de place pour deux commerçants ambulants**

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Hazard ajoute que la demande de M.Duchene, pour le manège au pied du monument à la victoire, mais en hiver il n'a pas été présent souvent, donc il semblait injuste de lui faire payer le mois complet alors qu'il n'était présent que 3 jours.

Il déplore qu'une délibération soit nécessaire pour ce type de décision au vu du temps que les services doivent y passer.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**ACCORDE une remise de :**

- 30 € en ce qui concerne l'arrêté AGV2024\_0726 de Madame Gaëtane MARCEAU ;
- 274,75 € en ce qui concerne l'arrêté AGV2024\_0683 de Monsieur Alain DUCHENE

**Subventions 2025 versées par la CAGV dans le cadre du Régime d'aides directes aux entreprises commerciales et artisanales de l'Agglomération du Grand Verdun**

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Hazard précise que la brasserie d'Agnès a été financée par le GIP également. Le Lieu est l'ancienne usine électrique. D'ici la fin d'année de nombreux dossiers vont arriver car il y a beaucoup de nouveaux projets, notamment rue de la Grange, liés aux travaux de la ville haute. Les subventions sont limitées à 20%, et la région participe également.

Un élu demande si toutes les communes de l'agglomération sont concernée

M Hazard répond par l'affirmative et ajoute à titre d'exemple qu'une carrosserie dans la zone Doumenc va bientôt en bénéficier. Au-delà de l'accessibilité, l'enseigne et la reprise et transmission d'entreprise peuvent aussi être financées. La CCI et la CMA savent communiquer sur ce point. Avec le FISAC, en cumulé ca allait jusqu'à 60% de participation avec l'Etat, la région et l'agglomération. Mais la collectivité a souhaité poursuivre ce type d'aide lorsque le Fisac a pris fin. L'aide comprend l'accompagnement urbanistique et administratif car la réglementation n'est pas toujours simple d'accès, en particulier en secteur classé. Ca concourt également à éviter les travaux faits en dehors des règles sans déclaration et parfois même non régularisables.

Mme Mounzer indique que plus de 200 000 € ont été versés depuis le début de la mise en place du dispositif

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE le versement de subventions, au titre du Règlement des aides directes aux activités commerciales et artisanales pour les PME et TPE du territoire de la CAGV, aux entreprises éligibles présentées dans le tableau ci-dessus**

**SPORTS / Dispositif de gratuité à Verdun Aquadrome**

Rapporteur	Monsieur AMBROSIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Ambrosio précise qu'il y a eu 1516 entrées sur ces 3 jours.

M.Hazard estime que la collectivité a su transformer une crise (l'incendie parti d'un frigo) en opportunité. En effet, le service des sports a pu désormais intégrer l'aquadrome plutôt qu'un local adapté et des problèmes d'origine ont été résolus également comme la surprenante absence de joints sur les fenêtres.

M.Ambrosio ajoute que le nombre d'entrées monte en flèche et les agents sont confiants pour l'avenir.

M.Hazard rappelle que la piscine de Verdun est la moins chère de l'est de la France

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Président à accorder la gratuité au public sur les entrées simples de Verdun Aquadrome pour une durée de 3 jours du vendredi 30 mai au dimanche 1er juin 2025 inclus.**

#### **Validation de la programmation de la Dotation Politique de la Ville 2025**

Rapporteur	Madame SCHWEITZER	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Hazard explique que le city stade devant le CSC La Cascade est voulu par les jeunes du quartier. Il sera devant le centre. Il explique que la zone prévue initialement pour installer le citystade, derrière les tours n'est pas possible car c'est une zone Natura 2000, alors même que des structures ont pourtant déjà été installées à cet endroit. Tout ce qui est construit derrière les tours n'aurait pas dû être construit dès le départ. Mais là où y a les tours, ce n'est pas classé Natura 2000 donc la scène ouverte (lauréat du budget participatif) prendra la place de la tour 19 après sa démolition.

Il ajoute qu'au Bowl, il y aura un graff urbain par LK. Le projet a été soumis à l'ABF. Le projet se fera.

L'ancien bâtiment de la mission locale va être affecté à du périscolaire et des bureaux

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions Dotation Politique de la Ville 2025, ainsi que tous les documents y afférents et à percevoir la Dotation Politique de la Ville.**

#### **Gratuité exceptionnelle Musée de la Prinerie**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Président à appliquer ces gratuités exceptionnelles.**

**Sports / Création d'un City Stade dans le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) du Pré l'Évêque à Verdun - Lancement d'un marché - Plan de financement**

Rapporteur	Monsieur AMBROSIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Hazard ajoute que c'est passé en agglomération car c'est ca se rapporte à la politique de la Ville.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de financement au titre de la Dotation Politique de la Ville et/ou solliciter tout autre concours financiers de l'État, et à signer tous les documents utiles au bon aboutissement de cette affaire en sachant qu'il est précisé également que le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.**

**AUTORISE Monsieur le Président à valider le plan prévisionnel annexé pour la création d'un city stade d'un montant de 148 619,47 € HT (178 343,36 € TTC).**

**AUTORISE Monsieur le Président à déposer l'autorisation d'urbanisme et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.**

**AUTORISE Monsieur le Président à lancer le marché de travaux correspondant et signer tous les documents s'y rapportant.**

**Marché de réhabilitation d'une Bibliothèque en médiathèque à l'Hôtel des Sociétés - Lot 4A Avenant 6 - Programme n° 07 1 15 10**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 6 au Lot 4A Traitement des façades attribué à Varnerot, dans les conditions indiquées ci-dessus**

**Solde des marchés de travaux dans le cadre de l'opération TEPCV**

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M. Dehand rappelle que ce sont les travaux fait dans les gymnases et l'école Porte de France.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**CONSTATE l'absence d'imputabilité aux entreprises concernant les délais de réalisation des travaux ;**

**EXONERE les entreprises des pénalités pour les absences non excusées en réunion de chantier fondé sur un principe d'équité de traitement et d'absence de préjudice pour la collectivité sur le calendrier d'exécution.**

**ACTE le solde du marché dû à la société Profaçade selon les mentions indiquées.**

#### **Règlement de sinistre - SAV RUGBY**

Rapporteur	Monsieur AMBROSIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M. Hazard précise que la prime d'assurance pour le foyer du rugby a été perçue et les travaux commenceront la semaine prochaine

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Président a accepté le règlement du SAV Rugby pour un montant de 182 euros.**

#### **Délibération cadre portant régime indemnitaire - mise à jour 2025**

Rapporteur	Monsieur COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE M. le Président à appliquer le cadre indemnitaire ci-dessus évoqué et la modification évoquée**

**Règlement de Sinistre - Monsieur Daniel MONTHOIS**

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Sortie de M.Lorans

M.Hazard explique que le monsieur a eu une absence, et sa voiture est gravement endommagée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Président a accepter le règlement du sinistre par Monsieur Daniel MONTHOIS pour un montant de 128,16 €**

**Signature de la Convention Territoriale Globale 2025-2029**

Rapporteur	Madame MUNERELLE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Retour de M.Lorans

M Hazard rappelle que la convention va ed la naissance jusqu'au dernier age de la vie.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale 2025-2029**

**Ruisseau de la Scance, Travaux sur le territoire de la CODECOM Val de Meuse Voie Sacrée**

Rapporteur	Monsieur THOMAS
------------	-----------------

Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Un élu demande si un calendrier est fixé pour les autres cours d'eau de l'agglomération

M.Thomas explique qu'un calendrier est soumis à 3 contraintes :

- la dreale
  - la police de l'eau
- pour ces 2 premières il évoque des délais de l'ordre de 3 ans et demi de négociation, de dossiers à compléter etc pour arriver jusqu'à l'étape d'enquête publique
- les enquêtes publiques

Fromeréville et Bethelainville sont inscrits dans le PPI de 2026

Il évoque également le fait qu'une fois que les travaux débutent il y a le risque de sécheresse qui peut tout décaler, ou une trace de dents de castor. Et malgré tout les travaux ont un délai fixe pour être réalisés...

M.Hazard dit que pour la scance, ca fait 2 ans que ca aurait du commencer. Et pour cet été on envisage déjà un arrete secheresse et tous les chantiers vont en être interrompus. Il raconte une anecdote : au début de la démolition du pavillon japiot, un individu d'une association protectrice d'animaux est passé à proximité et aurait vu 3 chauves souris et un rouge-queue en sortir. Le lendemain il recevait un mail rappelant l'article 31 du code environnement. Donc arret du chantier et saisine du prefet. L'OFB s'ets déplacé et finalement ne constate rien. Soulagement. Le Sous-prefet a également écrit pour dire que les travaux pouvaient se poursuivre. Surtout que la démolition ayant débuté, le batiment était instable et il aurait été trop dangereux d'interrompre les travaux plus longtemps.

M. Thomas estime qu'a été perdu le sens de l'équilibre. Il déplore que la volonté de faire de travaux ambitieux à haute valeur environnementale ajoutée soit traitée comme si c'était la dernière goudronnerie polluante par les services de l'Etat, c'est à croire qu'ils souhaitent qu'aucun travaux ne soit réalisés

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Président à faire réaliser ces travaux en dehors du territoire de la CAGV.**

- **AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée à l'issue des travaux, afin de récupérer le montant des dépenses engagées pour les travaux réalisés sur son territoire, déduction faite des subventions obtenues.**

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande et toutes pièces utiles à la réalisation de cette décision**

**Annulation du titre de recette n° 1342 - bordereau n° 60 - émis le 12 mars 2025 (budget général CAGV).**

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

il est demandé si l'amende a été remise à la propriétaire du sac

M.Hazard rappelle que la verbalisation est faite avec 8 cameras nomades (2 de plus vont être achetée) l'amende est de 500€ quand c'est un véhicule léger et de 1500 quand c'est une entreprise. Il y a régulièrement des indulgences pour raison pédagogique car il y a une réelle contrition. L'indulgence a été refusée dans le cas présent car si le bac était plein il y en avait un autre disponible juste derrière. Mais si ce n'est pas celle qui conduisait qui a déposé le sac, il avait été considéré qu'elle était complice car elle aurait pu convaincre son amie de ne pas laisser trainer le sac par terre. Le titre avait donc été émis. Mais les parents et les jeunes filles l'ont convaincu. Il précise cependant que s'il y a une indulgence, il n'y en aura pas 2.

Il ajoute que les 2/3 des verbalisés sont des personnes de l'extérieur venant des codecom ayant la ROMI

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE monsieur le Président à annuler en totalité le titre de recette n° 1342 – bordereau n° 60 – émis le 12 mars 2025 à l'encontre de madame MANGIN Mathilde, d'un montant 500 € (budget général CAGV).**

**Construction d'une crèche intercommunale sur l'espace Miribel - Lot 17 avenant 2 - Programme n° 07 1 16 06**

Rapporteur	Madame THIL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Hazard explique qu'en période hivernale ils ont coulé le plâtre, mais avant l'installation des déshumidificateurs des moisissures ont eu le temps d'apparaître

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 2 avec la société TONNES, titulaire du lot 17 des travaux de construction de la crèche intercommunale sur l'espace Miribel**

**Construction d'une crèche intercommunale sur l'espace Miribel - Lot 21 avenant 2 - Programme n° 07 1 16 06**

Rapporteur	Madame THIL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 2 avec la société TECNAL, titulaire du lot 21 des travaux de construction de la crèche intercommunale sur l'espace Miribel dans les conditions indiquées ci dessus.**

**Tarifs concert Diotima**

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Hazard explique que le concert devait avoir lieu à Ornes mais l'incertitude météo a contraint de déplacer le spectacle à la Grande Jeanne

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**Se prononce en faveur de la création de cet événement et en valide les modalités d'organisation et de financement.**

**Convention autorisant l'accueil exceptionnel des enfants des sapeurs-pompiers volontaires dans les services de garde périscolaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

Rapporteur	Madame THIL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

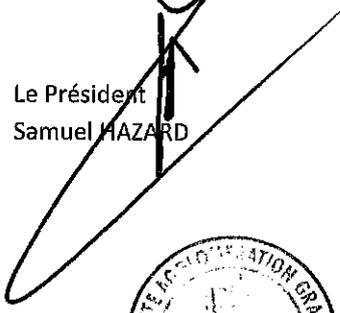
**AUTORISE la signature de la convention avec le SDIS de la Meuse permettant l'accueil exceptionnel des enfants des sapeurs-pompiers volontaires dans les services de garde périscolaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**

M.Hazard précise que le SDIS demande aux collectivités des subventions pour former ses jeunes recrues et un courrier leur a été adressé. Verdun va subventionner à hauteur de 2000€. Il regrette que des nouveaux centres sont construits ailleurs alors que le premier centre de secours qu'est verdun ne reçoit par grand-chose. Il essayent d'obtenir 23000€ pour améliorer les conditions d'entraînement.

Fin du conseil : 22h25

A VERDUN, le 19/06/2025

Le Président  
Samuel HAZARD



Le Secrétaire de séance  
Samuel AMBROSIO



